

**CE
26-03**

**10
FÉVRIER
2026**

Présent pour ton futur



COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2026

Tenue le 10 février 2026, à 17 h 00, salle D-225 et par visioconférence TEAMS, sous la présidence de Julie Gasse.

PRÉSENCES

Julie Gasse, directrice générale et présidente du comité
Kurt Vignola, directeur des études
Marc-André Lavoie, vice-président du conseil d'administration
Pierre-Luc Michaud – **TEAMS**
Claude Lia Baril – **TEAMS**

ABSENCES

Serge Le Guellec, président du conseil d'administration
Vicky Boucher, directrice des ressources humaines et secrétaire générale

PARTICIPENT ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Ugo Leblanc, direction des affaires étudiantes – **TEAMS**
Marie-Josée Proulx, direction des services administratifs
Mélanie Leblanc, direction de l'IMQ
Annie-Lydia Gallant, direction du CMEC – **TEAMS**

26-03.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, la présidente Julie Gasse souhaite la bienvenue aux membres.

26-03.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Marc-André Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour.

POINTS D'INFORMATION

26-03.03 SCHÉMA DE CONSULTATION

La présidente, Julie Gasse, fait un résumé des suivis relatifs aux mises à jour des politiques, procédures, règlements et directives devant être révisés. Elle informe également les membres que la Politique sur les documents institutionnels du Collège de Rimouski (B-24) doit faire l'objet d'une révision et que cette question sera abordée lors des réunions du comité de gouvernance et du comité exécutif prévues le 27 avril prochain.

26-03.04 RÉSIDENCES – ÉTAT DE SITUATION

La présidente, Julie Gasse, rappelle aux membres qu'un groupe de travail a été constitué afin d'assurer la gestion stratégique des actifs institutionnels. Ce comité avait pour mandat d'analyser des enjeux majeurs liés à la pérennité de l'organisation, d'évaluer divers scénarios portant sur l'ajout, la modification, la cession ou la radiation d'actifs, puis de formuler des recommandations au conseil d'administration.

À la suite des travaux réalisés, il a été convenu de dresser un bilan de santé des Résidences dans la perspective de conserver ces actifs. Julie Gasse précise qu’une firme de professionnels a été mandatée pour procéder à cette étude et que les conclusions de cette dernière ont mis en lumière des priorités d’intervention en matière de réfection.

Julie Gasse précise que les étapes suivantes sont à venir :

- Production des plans et devis pour la réfection d’une première tour et de deux ascenseurs ;
- Analyse de la possibilité d’échelonner le coût du projet en phases et sur plusieurs exercices financiers ;
- Par la suite, appel d’offres présentement en cours pour l’une des tours, permettant le début des travaux dès le départ des étudiants à la période automnale ;
- Sollicitation auprès du ministère pour un appui financier au projet.

APPROBATION DES DÉCISIONS DES INSTANCES DU COLLÈGE DE RIMOUSKI

Aucun sujet n’a été discuté.

DÉCISIONS REQUISES

26-03.05 MODIFICATION – INSTITUTION D’UN RÉGIME D’EMPRUNTS AUTORISANT LES EMPRUNTS PAR MARGE DE CRÉDIT : POUR ADOPTION

MODIFICATION – INSTITUTION D’UN RÉGIME D’EMPRUNTS AUTORISANT
LES EMPRUNTS PAR MARGE DE CRÉDIT
Cégep de Rimouski Février 2026

Concernant la modification des signataires autorisés à la résolution instituant un régime d’emprunts auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

ATTENDU QUE le Cégep de Rimouski a, en vertu de sa résolution numéro 23-05.10 du 9 mai 2023, institué un régime d’emprunts permettant d’emprunter auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;

ATTENDU QUE le Cégep de Rimouski a obtenu toutes les autorisations requises pour mettre en place ce régime d’emprunts et pour réaliser les emprunts qui y sont prévus;

ATTENDU QUE le Cégep de Rimouski souhaite modifier le régime d’emprunts précité relativement à la délégation de signature qui y est prévue;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

1. QUE la résolution numéro 23-05.10 du 9 mai 2023, instituant un régime d’emprunts permettant au Cégep de Rimouski d’emprunter auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, soit modifiée par le remplacement des paragraphes du dispositif concernant la délégation de signature par les paragraphes suivants :

«QUE le ou la directrice générale ou le directeur général, ou la directrice des Services administratifs ou le directeur des Services administratifs de l’Emprunteur, pourvu qu’ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, pour et au nom de l’Emprunteur, à signer toute convention de marge de crédit, à consentir à toute clause qu’ils jugeront non substantiellement incompatible avec les présentes ainsi qu’à poser tout acte et à signer tout document qu’ils jugeront nécessaire ou utile pour donner plein effet aux présentes;

QU’en plus des dirigeants autorisés au paragraphe précédent, l’agente ou l’agent de gestion financière, ou la technicienne administrative ou le technicien administratif des comptes payables, ou la technicienne administrative ou le technicien administratif de la Direction des services administratifs, de l’Emprunteur, pourvu qu’ils soient deux agissant conjointement,

soient autorisés, pour et au nom de l’Emprunteur, à signer toute demande de transaction aux fins de constater chaque emprunt par marge de crédit ainsi que tout remboursement sur cette marge; »;

2. QUE toutes les dispositions de la résolution numéro 23-05.10 du 9 mai 2023, demeurent valides, sauf dans la mesure où elles sont modifiées par les dispositions des présentes.

Il est PROPOSÉ par Marc-André Lavoie, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L’UNANIMITÉ d’adopter les modifications demandées par les dispositions des présentes.

26-03.06 AUGMENTATION DES TARIFS DES RÉSIDENCES DU CÉGEP DE RIMOUSKI POUR L’ANNÉE 2026-2027 : POUR ADOPTION

Les Résidences du Cégep de Rimouski révisent chaque année la tarification des chambres en location aux étudiantes et aux étudiants du Collège.

Le Cégep recommande une hausse de 3,1 % des tarifs pour la location des chambres pour l’année 2026-2027, conformément à l’augmentation suggérée par le Tribunal administratif du logement (TAL) applicable au 1^{er} juin 2026.

CONSIDÉRANT les dépenses d’exploitation des Résidences telles qu’indexées par l’outil de calcul du Tribunal administratif du logement (TAL) en tenant compte de :

L’augmentation des coûts pour l’électricité ;

- Les coûts mensuels de l’entretien de la bâtisse, du terrain et du stationnement ;
- L’augmentation des coûts d’assurances ;
- Le coût du contrat de l’agence de sécurité ;
- L’augmentation de la masse salariale.

	TARIFS MENSUELS	
	Tarifs 2025-2026	Tarifs (augmentation de 3,1%) 2026-2027
* personne étudiante		
Chambre simple	344 \$	354 \$
Chambre double	445 \$	458 \$
Chambre communicante	456 \$	470 \$
Chambre simple rénovée	359 \$	370 \$
Chambre double rénovée	467 \$	481 \$
Chambre communicante rénovée	479 \$	493 \$

Il est recommandé d’autoriser les modifications tarifaires précédentes aux taux indiqués ci-dessus et d’adopter la résolution, telle qu’elle est présentée.

Il est PROPOSÉ par Claude Lia Baril, APPUYÉ par Marc-André Lavoie et RÉSOLU À L’UNANIMITÉ d’autoriser les modifications tarifaires précédentes aux taux indiqués ci-dessus et d’adopter la résolution, telle qu’elle est présentée.

26-03.07 AMENDEMENT DE LA POLITIQUE RELATIVE À LA GESTION DES PETITES CAISSES – C-20 : POUR ADOPTION

Le Cégep de Rimouski a l’obligation de mettre à jour les documents institutionnels disponibles dans le Cahier de gestion, et ce, au cours d’une période déterminée, soit celle de cinq (5) ans.

Le 2 mars 2021, le conseil d’administration a adopté la Politique relative à la gestion de petites caisses (CA21-02.13). Maintenant arrivée au terme de ladite période, la Direction des services administratifs a revu la Politique et a apporté des modifications mineures.

Cette dernière a fait l'objet d'une présentation aux membres du comité de vérification tel qu'il est spécifié dans le mandat.

CONSIDÉRANT que plusieurs services et départements détiennent une petite caisse ;

CONSIDÉRANT l'importance de sécuriser les petites caisses et de les rendre accessibles uniquement aux personnes autorisées ;

CONSIDÉRANT l'importance de la mise à jour de la Politique au terme des cinq (5) ans ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification ;

Il est recommandé d'adopter les modifications apportées à la *Politique relative à la gestion des petites caisses* telle qu'elle est présentée en tenant compte des corrections suggérées.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Marc-André Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter les modifications apportées à la *Politique relative à la gestion des petites caisses* telle qu'elle est présentée en tenant compte des corrections suggérées.

26-03.08 PROPOSITION DE LA FONDATION DU CENTRE MATAPÉDIEN D'ÉTUDES COLLÉGIALES (CMEC) DE NOMMER L'ÉDIFICE EN MÉMOIRE D'UN FONDATEUR : POUR ADOPTION

Lors de la séance du conseil d'administration de la Fondation du Centre matapédien d'études collégiales (CMEC) tenu le 18 novembre 2025, il a été unanimement convenu (**Résolution – 2025-11-18**) d'entreprendre les démarches pour l'installation d'une plaque commémorative à l'entrée principale du CMEC en mémoire de Monsieur Laval-Morin, fondateur du Centre matapédien d'études collégiales.

La Fondation souhaite souligner la contribution de M. Laval-Morin à l'implantation d'une maison d'enseignement collégial dans la Matapédia en procédant à l'installation d'une plaque commémorative à l'intérieur du bâtiment et portant l'inscription suivante :

Édifice Laval-Morin

Centre matapédien d'études collégiales
Amqui (Québec) G5J 3P6

Ce projet a été proposé par les membres du comité Vigie. Le comité Vigie est un comité de travail autorisé par la Fondation du CMEC afin d'examiner, en collaboration avec la Direction du CMEC, différentes avenues visant à accroître la clientèle et à diversifier les offres de services (gymnase, espaces, projets, etc.).

CONSIDÉRANT que la famille a été consultée et que leur réponse est favorable au projet ;

CONSIDÉRANT que les prochaines étapes sont :

- Dépôt de la résolution au comité exécutif du Cégep de Rimouski, propriétaire de l'établissement du CMEC ;
- Dépôt de la résolution auprès de la Ville d'Amqui pour l'acceptation et l'appui du projet ;

Il est recommandé d'approuver la proposition de la Fondation du CMEC visant l'installation de cette plaque commémorative à l'entrée principale du CMEC en mémoire de Monsieur Laval-Morin, fondateur du Centre matapédien d'études collégiales.

Il est PROPOSÉ par Marc-André Lavoie, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la proposition de la Fondation du CMEC et d'autoriser la mise en oeuvre des démarches nécessaires à cet effet.

26-03.09 DÉLÉGATION DE SIGNATURE À LA DIRECTION DE L'IMQ : POUR AVIS D'INTÉRÊT

La directrice de l'IMQ, Mélanie Leblanc, présente aux membres du comité exécutif le document remis séance tenante. Elle expose les éléments essentiels de la Vision 2026-2040 de l'IMQ, notamment les objectifs de modernisation des infrastructures, de renforcement des partenariats stratégiques et d'adaptation de l'offre de formation aux besoins émergents de l'industrie maritime.

Elle informe le comité de l'opportunité récente liée à la mise en disponibilité d'un simulateur de navigation par une entreprise de l'industrie. Considérant la pertinence stratégique de cet équipement pour la formation avancée en navigation et la progression de carrière des navigants, elle sollicite l'autorisation du comité exécutif afin de déposer au nom du Cégep de Rimouski / IMQ, un avis d'intérêt officiel auprès de l'entreprise concernée en vue de l'acquisition du simulateur.

Cet avis d'intérêt sera accompagné de certaines clauses, notamment :

- La réalisation d'une analyse complète des risques, des coûts et des scénarios de partenariat, incluant les considérations techniques, opérationnelles, financières et organisationnelles.
- La disponibilité du temps nécessaire pour élaborer un montage financier solide et viable, notamment par l'exploration des différentes sources de financement institutionnelles, ministérielles ou autres.

Le tout, sans que cela ne constitue un engagement préalable de notre part.

Il est PROPOSÉ par Marc-André Lavoie, APPUYÉ par Claude Lia Baril et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la direction de l'IMQ à déposer, au nom du Cégep de Rimouski / IMQ, un avis d'intérêt officiel auprès de l'entreprise concernée en vue de l'acquisition du simulateur.

HUIS CLOS

Aucun sujet n'a été discuté.

26-03.10 AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'a été discuté.

26-03.11 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 40.

La présidente
(Julie Gasse)